

# CHARTE DE L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA) POUR LE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE, DES RESEAUX ET DES RESSOURCES ELECTRONIQUES DOCUMENTAIRES

#### **PREAMBULE**

Le Programme d'Action Gouvernemental vers la Société de l'Information (P.A.G.S.I.) a défini la diffusion d'informations relatives aux administrations et établissements publics par les moyens informatiques comme une mission du service public.

Par ailleurs, le développement des techniques informatiques implique une plus large utilisation de moyens de communications tels que le courrier électronique ou les listes et forums de discussion.

L'INSA de Lyon s'inscrit dans ces objectifs en développant les moyens informatiques mis à la disposition des étudiants et personnels de l'Établissement dans le but de renforcer la formation initiale et continue, de valoriser le travail de recherche et de favoriser le travail universitaire coopératif.

Cette charte définit les conditions générales d'utilisation de ces services. Elle a pour objet de rappeler les textes en vigueur et de réglementer le fonctionnement et l'utilisation du Système d'Information de l'Établissement.

On entend par Système d'Information :

- l'ensemble des serveurs : ordinateurs ou autocommutateurs téléphoniques,
- l'ensemble des postes de travail et des terminaux de réseau : ordinateurs fixes ou portables, périphériques, téléphones fixes ou portables,
- l'ensemble des équipements de transmission : concentrateurs, commutateurs, routeurs,
- l'infrastructure de liaison du réseau : faisceaux hertziens, câbles de fibres optiques, câbles UTP ou FTP, locaux techniques,
- l'ensemble des logiciels contenus dans, ou faisant fonctionner, inter-opérer, ou protégeant lesdits ordinateurs et matériels informatiques, y compris les protocoles de communication permettant :
  - la constitution, la création et l'archivage
  - l'échange, la circulation, la diffusion,

de données, fichiers, bases de données,

intranet, extranet

images, sons, textes, programmes

flux quelconques d'information

entre les utilisateurs, ou avec des personnes extérieures,

- l'ensemble des ressources électroniques proposées sur le portail documentaire.

#### 1 - Domaine d'application

Les règles et obligations définies dans cette charte s'appliquent à tout utilisateur des moyens informatiques de l'établissement ainsi que des ressources extérieures accessibles via les réseaux informatiques.

#### 2 - Conditions d'accès

Le droit d'accès aux ressources informatiques de l'INSA est réservé aux personnels et aux étudiants dûment inscrits, et cesse lorsque les raisons de cet accès disparaissent. Il est concrétisé par l'ouverture d'un compte et le droit de connecter un ordinateur sur le réseau. Ce droit d'accès est <u>strictement personnel et ne peut être communiqué à un tiers</u>. Ainsi, il est interdit de mettre en place des passerelles entre un accès ADSL et le réseau local. De même l'installation de bornes WIFI est soumise à autorisation. Ce droit d'accès aux ressources informatiques est limité à des activités conformes aux missions de l'établissement (recherche, enseignement, administration).

La connexion d'un système informatique au Système d'Information tel que défini dans le préambule doit être accompagnée de la signature de cette charte par l'utilisateur du système.

#### 3 - Confidentialité

Les données (fichiers, courriels ...) d'un utilisateur, sauf risque ou événement particulier, doivent être considérés comme privés s'ils sont clairement identifiés comme tels. L'accès aux données privées d'un utilisateur exige l'accord de ce dernier.

Dans les cas prévus par la loi et la jurisprudence, les autorités administratives et judiciaires pourront avoir accès à toutes les informations sauvegardées ou présentes sur les éléments constituant le Système d'Information de l'établissement, et notamment aux journaux informatiques (information détaillée sur <u>la politique de gestion des traces informatiques</u> sur <a href="http://planeteinfos.insa-lyon.fr">http://planeteinfos.insa-lyon.fr</a>, rubrique statuts et règlements).

### 4 - Respect des droits de propriétés

La législation interdit à tout utilisateur de faire des copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit. Les copies de sauvegardes sont la seule exception.

L'utilisateur s'engage à ne pas dupliquer, distribuer ou diffuser des documents, images, sons, vidéos soumis au droit de la propriété intellectuelle.

Tout lecteur s'engage, conformément à <u>l'article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle</u>, à respecter les règles d'utilisation des ressources électroniques (documentation, livres, revues, encyclopédies, ressources pédagogiques ...) que l'établissement achète ou produit pour sa communauté académique et de recherche.

La consultation de la documentation électronique implique le respect des points suivants :

- pour les ressources accessibles en intranet, la consultation est réservée aux lecteurs inscrits dans les bibliothèques,
- l'usage est strictement professionnel, c'est à dire limité aux activités de l'administration, de la recherche et de l'enseignement,
- les usagers ont le droit de visionner à l'écran et d'imprimer les informations, dans les limites d'un usage raisonnable, non commercial et strictement personnel,
- il est strictement interdit de distribuer des copies (papier, électronique) à des personnes extérieures à l'INSA, gratuitement ou à des fins lucratives.

## 5 - Informatique et libertés

La création de tout fichier contenant des informations nominatives doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande préalable auprès du Correspondant Informatique et Liberté de l'établissement (cil@insa-lyon.fr).

#### 6 - Principes de base

Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques ; il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique, et aux relations internes de l'établissement.

Tout utilisateur s'engage à ne pas publier de textes diffamatoires ou contraires aux lois françaises sur les serveurs de l'INSA. Il s'interdit également de se faire passer pour une autre personne, d'envoyer un message anonyme, et de tenter de se substituer à une machine. Est notamment interdite et sanctionnable la propagation d'information à caractère injurieux, raciste, xénophobe, sexiste, diffamatoire, harcelant, pornographique ou obsène.

Tout utilisateur s'engage également à n'utiliser les services réseaux (messagerie, web, ftp, ...) que dans un cadre dit « professionnel », c'est à dire limité aux activités de l'enseignement et de la recherche. Toute utilisation à des fins commerciales sera sanctionnée.

La sécurité est l'affaire de tous, chaque utilisateur de l'informatique et du réseau d'établissement doit y contribuer et mettre en application les règles de bon sens et les recommandations fournies par les administrateurs et les responsables de l'outil informatique. Tout constat de violation ou soupçon de violation de la sécurité informatique doit être signalé à un administrateur et aux Responsables Sécurité du Système d'Information de l'Institut (RSSI) par messagerie à <a href="mailto:rssi@insa-lyon.fr">rssi@insa-lyon.fr</a> (ou voir coordonnées sur l'intranet de l'établissement dans la FAQ du support).

# 7 - Sanctions applicables

La Loi, les textes réglementaires et le règlement intérieur de l'INSA définissent les droits et obligations des personnes utilisant les moyens informatiques. Tout utilisateur n'ayant pas respecté la Loi pourra être poursuivi pénalement. En outre les utilisateurs ne respectant pas les règles et obligations définies dans cette charte sont passibles de sanctions internes à l'établissement (le cas échéant être déférés devant la section disciplinaire) et perdront leur droit d'accès au réseau sans préavis.

Tout contrevenant aux régles de la propriété intellectuelle est passible de SANCTIONS CIVILES ET PENALES par application des articles <u>L. 335-1 à 335-10 du Code de la propriété intellectuelle</u>, nonobstant toutes autres mesures disciplinaires internes à l'INSA de Lyon.

# CHARTE de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA) POUR LE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE, DES RESEAUX ET DES RESSOURCES ELECTRONIQUES DOCUMENTAIRES

Je,	soussigné(e), (prénom et nom)
	Elève
	Personnel
	Autre: Précisez:
Dé	clare
-	être informé(e) que les ressources informatiques de l'établissement ne peuvent être utilisées que dans le strict respect de la législation en vigueur,
-	avoir pris connaissance de la présente charte de INSA de Lyon,
-	m'engager à respecter les principes définis dans la présente charte,
-	m'engager à respecter les instructions spécifiques données par les services responsables de la gestion des ressources informatiques que je peux utiliser,
-	m'engage à respecter les consignes des administrateurs des systèmes informatiques et à m'y conformer,
-	m'engage à respecter les consignes des bibliothèques de l'INSA de Lyon quant à l'utilisation du portail documentaire, et à m'y conformer,
-	être informé(e) du fait que le non respect de la législation ainsi que des règles fixées par la charte de l'Établissement peut impliquer, sans préjuger d'éventuelles poursuites judiciaires, ma comparution devant la section disciplinaire de l'établissement,
-	m'assurer avant mon départ de l'établissement de la destruction de mes données privées et autoriser la suppression de mon compte et de ses données après mon départ
	A Villeurbanne, le

manuscrite « lu et approuvé »

Signature de la charte de trois pages précédée de la mention